

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE

2

PROFIL E

Partie 1 : cas pratique

Durée totale de l'épreuve :	240 minutes
Durée de la partie 1 :	120 minutes
Moyens auxiliaires autorisés :	Calculatrice non programmable Codes suisses sous forme papier : Cst., CO, CC, LP, ORC, LCC ou CC, CO <i>Edition pour les études de commerce</i>
Annexe :	Index officiel CO et CCS (annexé en dernière page)

Numéro de candidat-e

Nom

Prénom

Date de l'examen

	Points obtenus	/ points maximum
Partie 1 : cas pratique	<input type="text"/>	/ 100
Partie 2 : questions	<input type="text"/>	/ 100
Total	<input type="text"/>	/ 200
Note obtenue	<input type="text"/>	

SIGNATURES DES EXPERTS

Délai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le **1^{er} janvier 2024.**

Remarques concernant les moyens auxiliaires autorisés :**Sont également autorisés :**

- l'utilisation de marque-pages ou post-it vierges ;
- le soulignement et/ou surlignage.

Sont interdits :

- les notes personnelles (y c. les effacements à l'aide de Tipp-Ex et autres produits semblables) ;
- les renvois à d'autres articles.

Echelle de notes :Nombre maximal de points : **200 points**

Note	Points
6	190 – 200
5,5	170 – 189,5
5	150 – 169,5
4,5	130 – 149,5
4	110 – 129,5
3,5	90 – 109,5
3	70 – 89,5
2,5	50 – 69,5
2	30 – 49,5
1,5	10 – 29,5
1	0 – 9,5

PARTIE 1 : CAS PRATIQUE**Situation initiale**

AIRSOFT SA exploite un magasin à Genève. Cette entreprise vend divers accessoires et équipements d'airsoft. Pour information, l'airsoft est une activité de loisir similaire au paintball et au lasergame dans laquelle les participants utilisent des lanceurs factices qui propulsent de petites billes en plastique.

Elle organise également des compétitions d'airsoft dans une vieille usine pour les entreprises ou les particuliers.

			Points obtenus*	Points maximum
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		30 points
1	Contrats	1.5.3.3, 1.5.3.4, 1.5.3.5, 1.5.3.6, 1.5.3.7		20
2	Droit de sociétés	1.5.3.9		5
3	Droit privé	1.5.3.1		5
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		30 points
4	Valeurs fondamentales / stratégie / concept d'entreprise	1.5.2.3		3
5	Macro et micro-environnement	1.5.2.1, 1.5.2.2		5
6	Structure organisationnelle	1.5.2.4		7
7	Personnel	1.5.2.5		5
8	Marketing	1.5.2.6, 1.5.2.7		10
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		40 points
9	Journal	1.5.1.1, 1.5.1.2, 1.5.1.6, 1.5.1.8, 1.5.1.9, 1.5.1.10		20
10	Rendement du capital et de la fortune	1.5.1.3		2
11	Monnaies étrangères	1.5.1.4		2
12	Analyse du bilan et du compte de résultat	1.5.1.14		10
13	Seuil de rentabilité / marge contributive	1.5.1.15		6
	Total			100 points

* Total des points obtenus à reporter en première page

1. Contrats

points

/ 20

1. Indiquez par une croix si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses. (3 points)

Affirmations	Vrai	Faux
La forme pour la conclusion d'un contrat de bail est toujours par écrit.		
Légalement, une liste de prix constitue une offre.		
L'acheteur victime d'un dol peut annuler le contrat en respectant les délais.		
Si AIRSOFT SA concluait un contrat de travail à vie avec un employé, celui-ci serait nul.		
Un contrat d'apprentissage conclu par oral est annulable.		
Si AIRSOFT SA ne livre pas une marchandise dans les délais prévus dans le contrat, elle est en demeure.		

2. A la suite de la crise de la COVID, AIRSOFT SA a développé son site en ligne. Son directeur aimerait avoir quelques réponses sur d'éventuels problèmes juridiques qui pourraient se poser.

a) Si une marchandise venait à être abimée pendant le transport, AIRSOFT SA serait-elle légalement responsable vis-à-vis du client ? Justifiez. (1 point)

b) Quelle serait la durée de la garantie légale pour les pistolets d'occasion qu'elle vendrait en ligne ? Justifiez. (1 point)

c) Si AIRSOFT SA venait à proposer la vente de marchandises sur facture pour ses produits en ligne, quelle serait la procédure légale qu'elle devrait respecter si un client ne paie pas la marchandise reçue ? (1 point)

d) En serait-il de même si AIRSOFT SA décide d'opter plutôt pour le paiement à l'avance avant d'envoyer ses marchandises et qu'un client ne paie pas la somme convenue ? Justifiez. (1 point)

3. AIRSOFT SA, en pleine expansion, désire engager un nouvel employé. Son choix se porte sur José, 42 ans. Celui-ci sera engagé à partir du 1^{er} juillet 2021.

a) Quelle devra être la forme de ce contrat de travail ? (1 point)

b) Quelle sera la durée maximale du temps d'essai qui pourra être prévue dans le contrat de travail ? (1 point)

c) Combien de vacances au minimum la société devra-t-elle accorder à José la première année de service ? (1 point)

d) Si José ne donnait pas satisfaction fin novembre 2021, pour quelle date AIRSOFT SA pourrait-elle résilier le contrat au plus vite si rien n'est prévu dans le contrat ? Justifiez. (1 point)

4. Le directeur d'AIRSOFT SA vous soumet un projet de contrat de vente pour la clientèle privée. Indiquez et expliquez cinq points qui sont différents de ce que prévoit la loi par défaut. (5 points)

CONTRAT DE VENTE

Vendeur : AIRSOFT SA

Acheteur :

Livraison :

- Les frais de livraison sont à la charge de AIRSOFT SA.
- A la réception de la livraison, le client n'a pas besoin d'inspecter la marchandise.
- En cas de défaut à la réception de la marchandise, l'acheteur doit les signaler immédiatement à AIRSOFT SA.
- En cas de retard dans la livraison par AIRSOFT SA, l'acheteur peut résilier immédiatement le contrat.

Paiement du prix :

- Le paiement doit avoir lieu à l'avance. AIRSOFT SA peut résilier le contrat en cas de non-paiement.
- Les prix affichés sur le site ne constituent pas une offre.

Garantie :

- Durée : la garantie pour les choses neuves est de 36 mois.
- Procédure : en cas de défaut non imputable à l'acheteur dans ce délai, la marchandise sera retournée pour être réparée.

Réponses :

1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

5. De quel contrat s'agit-il ? Indiquez par une croix la réponse correcte. (2 points)

	Contrat de travail	Contrat de mandat	Contrat d'entreprise
AIRSOFT SA utilise les services d'une femme de ménage trois heures par jour.			
AIRSOFT SA est engagée pour organiser des parties d'airsoft pour des clients.			
AIRSOFT SA engage une avocate pour rédiger divers contrats.			
AIRSOFT SA engage une entreprise pour repeindre une partie de ses locaux.			

6. AIRSOFT SA cherche à louer un local plus grand et veut résilier le contrat de son local actuel. Sachant que rien n'est prévu dans le contrat, quel est le délai de résiliation prévu par la loi ? (1 point)

7. Le nouveau local que loue AIRSOFT SA devait être disponible d'après le contrat le 1^{er} juillet 2021. Toutefois, le bailleur informe la société qu'à la suite de problèmes sanitaires, le local ne sera disponible que le 15 juillet 2021. Que pourra réclamer légalement AIRSOFT SA ? Justifiez. (1 point)

2. Droit des sociétés

points

/ 5

1. Indiquez par une croix si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses. (3 points)

Affirmations	Vrai	Faux
En tant que propriétaires de la société, les actionnaires de AIRSOFT SA apparaissent au Registre du commerce.		
Si AIRSOFT SA devenait une entreprise individuelle, elle pourrait garder sa raison sociale.		
AIRSOFT SA existe légalement depuis son inscription au Registre du commerce.		
La valeur nominale minimum d'une part de société dans une Sarl et d'une action dans une SA sont les mêmes.		
AIRSOFT SA pourrait changer sa raison sociale en NETWORK COMPUTER SA.		
La protection de la raison sociale de AIRSOFT SA couvre le territoire suisse.		

2. Le conseil d'administration de AIRSOFT SA vous consulte afin d'obtenir les renseignements suivants :

a) S'il désirait changer le nom de AIRSOFT SA en SOFTGUNS SA, quel organe serait compétent pour le faire ? (1 point)

b) Quel est le nom de la rémunération annuelle du Conseil d'administration ? (1 point)

3. Droit privé

points

/ 5

Pour chaque définition, indiquez le terme juridique exact. (5 points)

Propositions	Terme juridique
Principe qui oblige une partie à prouver les faits qu'elle avance devant un Tribunal.	
Construction juridique à laquelle la loi donne des droits semblables à ceux des personnes physiques.	
Faire un usage excessif d'un droit qui a pour conséquence d'atteindre aux droits d'autrui.	
Fait d'avoir la faculté d'agir raisonnablement, de comprendre les conséquences de ses actes.	
Droit pour toute personne née vivante d'être un sujet de droits et d'obligations (hériter, être propriétaire, etc.).	

4. Valeurs fondamentales / stratégie / concept d'entreprise

points

/ 3

AIRSOFT SA vend des accessoires et équipements d'airsoft. Cette activité est en plein essor. Les perspectives sur le marché sont prometteuses. De plus, l'entreprise participe régulièrement à des campagnes de prévention contre la violence à l'école. Afin de diversifier ses activités, AIRSOFT SA a décidé de lancer, dès l'année prochaine, un tournoi inter-écoles d'airsoft.

Après lecture de la situation ci-dessus, indiquez un élément qui correspond : (3 points)

Au concept d'entreprise : _____

Aux valeurs fondamentales : _____

A la stratégie : _____

5. Macro et micro-environnement

points

/ 5

Nommez l'acteur ou l'élément concerné par les situations suivantes selon l'exemple ci-dessous.
(5 points)

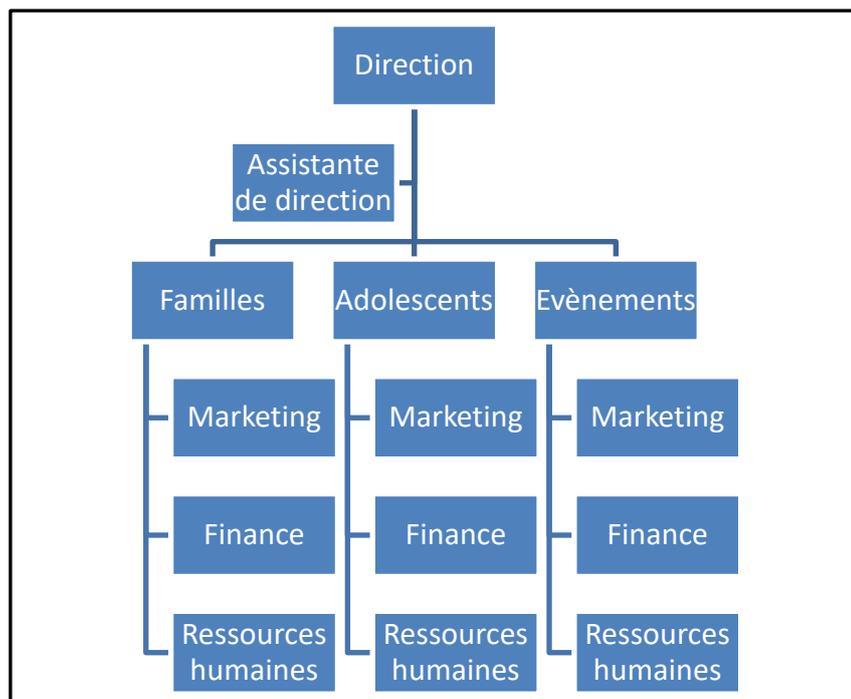
Situations	Acteur / Élément	
	Micro-environnement	Macro-environnement
Exemple : Un fabricant d'accessoires d'airsoft, sis à Martigny, décide de ne plus livrer ses produits à AIRSOFT SA.	Fournisseurs	
Le taux de chômage aura sans doute une incidence sur les ventes d'AIRSOFT SA.		
La Loi sur les armes stipule que seules les personnes qui ont 18 ans révolus peuvent acquérir une réplique d'armes.		
Deux entreprises neuchâteloises, actives dans la vente d'accessoires d'airsoft, ont décidé d'annoncer leur partenariat.		
Le gouvernement interdit de pratiquer l'airsoft dans les forêts.		
Un groupe de consommateurs réguliers d'AIRSOFT a décidé de boycotter certains produits.		

6. Structure organisationnelle

points

/ 7

Voici l'organigramme simplifié d'AIRSOFT SA.



1. Quelle est la structure organisationnelle d'AIRSOFT SA ? (1 point)

2. Quel type de lien existe-t-il entre le département Marketing et Finance ? (1 point)

3. Quelle fonction de l'entreprise s'occupe de la « gestion du capital humain » ? (1 point)

4. D'après l'organigramme d'AIRSOFT SA, quelle fonction exécute les tâches suivantes ? (4 points)

Tâches	Fonction
Elaborer des études de marché	
Rachat d'une autre entreprise	
Rédiger les certificats de travail	
Négocier avec les fournisseurs de capitaux	

7. Personnel

points

/ 5

Le responsable des ressources humaines d'AIRSOFT SA désire engager un/une responsable informatique.

1. Pour engager la bonne personne, le responsable va établir un cahier des charges du poste. Indiquez deux points différents qui pourraient figurer dans ce document. (2 points)

2. Identifiez deux éléments se rapportant au profil du candidat. (2 points)

3. Citez une mesure possible pour augmenter la motivation du personnel autre que la rémunération de base. (1 point)

8. Marketing

points

/ 10

1. Indiquez à quelle composante du marketing-mix d'AIRSOFT SA se rapportent les éléments ci-dessous. (5 points)

Eléments	Marketing-Mix
Les « pistolets » sont conformes aux normes UE.	
Une réduction de 10 % est proposée en cas d'achat supérieur à CHF 200.–.	
La totalité des articles est en vente au magasin de Genève.	
AIRSOFT SA sponsorise un tournoi annuel inter-écoles.	
La force de propulsion des billes en plastique peut être réglée en fonction du public qui joue.	

2. Les ventes d'accessoires d'AIRSOFT SA sont en stagnation depuis quelques années. Indiquez dans quelle phase du cycle de vie du produit se trouvent ces accessoires. (1 point)

3. Sachant qu'un article proposé par AIRSOFT SA est en phase de déclin, indiquez deux stratégies possibles pour l'entreprise. (2 points)

4. AIRSOFT SA décide de faire une étude de marché auprès de ses clients pour connaître leurs goûts et envies. Quel type d'étude de marché feriez-vous ? De quelle manière ? (2 points)

Type d'étude de marché : _____

Manière : _____

9. Journal

points

/ 20

Comptabilisez quelques opérations de l'année 2021 que vous trouverez ci-après, en utilisant le plan comptable ci-dessous.

Actifs		Charges et produits	
1000	Caisse	3200	Ventes d'accessoires et équipements
1010	Poste	3209	Déductions accordées
1020	Banque c/c	3210	Frais de ventes
1060	Titres de placement	3430	Produits des compétitions
1100	Créances clients	3805	Pertes sur créances
1108	Créances douteuses	4200	Achats d'accessoires et équipements
1109	Du croire (Prov. pour pertes s/créances)	4209	Déductions obtenues
1176	Créances AFC	4270	Frais d'achats
1200	Stock de marchandises	4280	Variation de stocks
1300	Actifs transitoires	5200	Salaires
1510	Mobilier et installations	5270	Charges sociales
1519	FAC s/mobilier et installations	6000	Loyers
1521	Infrastructure informatique	6100	Entretien et réparations
1540	Instruments et outillage	6200	Frais de véhicules
		6300	Assurances
		6500	Frais d'administration
		6510	Téléphone, fax, Internet
		6570	Frais d'informatique
		6600	Publicité
		6700	ACE
		6740	Différence de caisse
		6800	Amortissements
		6900	Charges financières (Intérêts-charges)
		6950	Produits financiers (Intérêts-produits)
		8500	Charges exceptionnelles
		8510	Produits exceptionnels
Passifs			
2000	Dettes fournisseurs		
2010	Autres dettes		
2206	Dettes AFC		
2230	Dividendes		
2235	Tantièmes		
2300	Passifs transitoires		
2400	Emprunt bancaire à long terme		
2600	Provision pour litiges		
2800	Capital-actions		
2950	Réserve légale sur bénéfices		
2970	Bénéfice reporté		

Remarques

- La saisie du journal se fait à l'aide du nom du compte et non du numéro.
- La colonne « libellé » sert à indiquer les calculs uniquement.
- Le nombre de lignes à disposition ne correspond pas forcément au nombre d'écritures attendues.
- Les sommes sont arrondies aux 5 centimes si nécessaire.
- Ne pas comptabiliser la TVA dans cet exercice.

• **Opérations courantes des mois de janvier à décembre 2021 :**

1. AIRSOFT SA paie, par un virement bancaire de CHF 2 548.–, une facture déjà comptabilisée concernant un achat de divers accessoires et équipements. Ce montant tient compte d'un escompte de 2 % auquel l'entreprise a droit. (3 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. La banque fait parvenir à AIRSOFT SA un décompte contenant les informations suivantes : intérêts débiteurs CHF 155.–, frais et commissions bancaires divers CHF 15.–. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

3. A la suite de poursuites infructueuses contre un client considéré à risque, AIRSOFT SA reçoit par virement postal une somme de CHF 5 000.– de l'Office des Poursuites. Le solde de CHF 4 000.– doit être considéré comme perdu. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

4. AIRSOFT SA décide d'amortir, par un virement bancaire, une partie de sa dette bancaire pour un montant de CHF 14 000.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

5. Au 30 avril, AIRSOFT SA comptabilise la facture concernant la prime annuelle d'assurance RC d'un montant de CHF 4 995.– couvrant la période du 01.05.2021 au 30.04.2022. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

6. AIRSOFT SA comptabilise les factures du premier trimestre adressées à ses clients pour l'organisation de compétitions, CHF 6 950.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

• **Opérations d'ajustement au 31 décembre 2021 :**

7. Ajustez le montant de la prime d'assurance annuelle (écriture 5). (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

8. Les loyers de décembre, janvier et février de notre local commercial seront comptabilisés et payés l'année prochaine, montant total CHF 15 000.–. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

Voici un extrait de la balance des comptes de AIRSOFT SA à utiliser pour les écritures 9 à 11 :

Comptes	Débit	Crédit
1109 Dueroire		7 500.–
1510 Mobilier et installations	30 000.–	
1519 FAC s/mobilier et installations		20 000.–
1540 Instruments et outillage	47 500.–	

9. AIRSOFT SA enregistre le cinquième amortissement constant du mobilier et des installations. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

10. AIRSOFT SA journalise l'amortissement dégressif des instruments et outillage au taux de 15 %. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

11. Sachant que le montant total des créances d'AIRSOFT SA s'élève à CHF 145 000.–, ajustez la provision pour pertes sur créances afin qu'elle se monte à 5 % des créances. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. Sur la base de la liste des ratios ci-dessous, indiquez par une croix si les affirmations ci-dessous sont vraies ou fausses. Lorsqu'une affirmation est fausse, corriger-la brièvement afin de la rendre correcte. (4 points)

Ratios	Formule
Liquidité I	$\frac{\text{Liquidités} \times 100}{\text{Capitaux étrangers à court terme}}$
Degré d'endettement	$\frac{\text{Capitaux étrangers} \times 100}{\text{Passifs (total du bilan)}}$
Degré d'autofinancement	$\frac{\text{Capital de croissance} \times 100}{\text{Capitaux propres}}$
Degré de couverture des immobilisations II	$\frac{(\text{Cap. propres} + \text{Cap étrangers à l.t.}) \times 100}{\text{Actifs immobilisés}}$

Affirmations	Vrai	Faux
L'enregistrement d'une augmentation de stock fait augmenter le taux de marge brute. Correction éventuelle :		
Une vente de marchandises à crédit augmente le degré d'endettement. Correction éventuelle :		
Un achat de marchandises à crédit n'a pas d'influence sur le taux du ratio de liquidités I. Correction éventuelle :		
D'un point de vue financier, il est préférable d'atteindre le CAN au point mort au printemps plutôt qu'en automne. Correction éventuelle :		

3. Quel ratio illustre la règle d'or en matière de financement des investissements ? Pourquoi doit-on respecter cette règle d'or ? (2 points)

Ratio : _____

Pourquoi : _____

4. AIRSOFT SA, fondée en 2015, vous donne les informations suivantes concernant son taux d'autofinancement. (1 point)

Ratio	Ratio 2021	Ratio 2020
Autofinancement	26 %	22 %

Donnez une explication de la variation de ce ratio entre 2020 et 2021.

13. Seuil de rentabilité / marge contributive

points

/ 6

Le compte de résultat d'AIRSOFT SA se présente comme suit :

Compte de résultat 2021			
PRAMV	156 000.–	CAN	260 000.–
ACE	68 000.–		
BN d'exploitation	36 000.–		
	260 000.–		260 000.–

1. Calculez la marge brute en % du CAN. (2 points)

2. Calculez le CAN au point mort. (1 point)

3. Le budget prévoyait un chiffre d'affaires de CHF 310 000.–. Quel aurait été le résultat net dans cette éventualité, sachant que les ACE restent identiques ? (2 points)

4. Calculez la vitesse de rotation du stock sachant que le stock moyen de marchandises s'élève à CHF 36 000.–. (1 point)

Index du CO (état le 1^{er} janvier 2013)Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CO traitant ce sujet

Actes illicites	19	Lettre de change	991
Actions (papiers-valeurs)	622	Libération (actions nominatives)	632
Administration -SA (conseil)	707	(actions au porteur)	683
-Sàrl (définition)	772	Licenciement	335
-Coop (définition)	828	Loyers abusifs	269
Annexe (SA)	663b	M andataire commercial	462
Arrhes	158	Menus travaux	259
Assemblée générale SA	698	N ullité des contrats	20
Assemblée des associés Sàrl	804	O bligations (papiers-valeurs)	1156
Assemblée générale Coop	879	Offre	3
B ail à loyer	253	P articipations (SA)	960d
C apital-participation	656b	Papiers-Valeurs	965
Cautionnement	492	Prescription	127
Cession de créances	164	Prévoyance en faveur du personnel	331
Chèque	1100	R aisons de commerce	944
Clause pénale	160	Registre du commerce	927
Compensation	120	Rente viagère (prescription)	131
Comptabilité commerciale	957	Reprise de dette	175
Congé (abusif, travail)	336	Réserve générale (SA)	671
- (délais, travail)	335b-c	Résiliation immédiate (travail)	337
- (abusif, bail)	271-a	Responsabilité civile	41
- (délais, bail)	266a-c	Rétention (bail commercial)	268
Consignation (bail)	259g	Révocation de la vente par l'acheteur	40e
Contrat d'agence	418a	S ociété anonyme	620
- d'apprentissage	344	Société coopérative	828
- de commission	425	Société à responsabilité limitée	772
- de mandat	394	Société en nom collectif	552
- de travail (individuel)	319	Société simple	530
Contrat (conclusion)	1	T itres au porteur	978
Crainte fondée	29	Titres nominatifs	974
D ébit	158	V acances (travail)	329a
Défauts de la chose louée	259	Vente immobilière	216
Démarchage	40a	Vente mobilière	187
Demeure (débiteur)	102	Vente par acomptes abrogée, remplacée	
(vendeur)	190	par la LCC et l'OLCC le 01/01/2003	
Dol	28	Vérification de la chose	201
Donation	239		
E change	237		
Enchères (vente aux)	229		
Enrichissement illégitime	62		
Erreur essentielle	23		
Exécution des obligations	68		
Extinction des obligations	114		
F ormation des obligations	1		
Fondé de procuration	458		
Forme des contrats	11		
G arantie (vente immobilière)	219		
(vente mobilière)	197		
I nexécution des obligations	97		

Index du CCS (état le 1^{er} janvier 2013)Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CCS traitant ce sujet

Acquêts	197	P acte successoral	494
Adoption	264	Partage (succession)	602
Annulation du mariage	104	Participation aux acquêts	196
Association	60	Personnes morales	52
Autorité parentale	296	Personnes physiques	11
Autorités de protection de l'adulte	360	Possession	919
B iens de famille	335	Prêteurs sur gages	907
Biens des enfants	318	Procédure préparatoire (mariage)	97
Biens propres (régime légal)	198	Propriété	641
Bonne foi	3	-foncière	655
C édule hypothécaire	842	-mobilière	713
Célébration du mariage	101	-par étages	712a
Charges foncières	782	Q uotité disponible	470
Communauté de biens	221	R econnaissance de paternité	260
Conditions du mariage	94	Régime matrimonial ordinaire	181
Curatelle	390	Registre foncier	942
Curatelle (fin)	399	Répudiation (succession)	566
D iscernement	16	Réserve de propriété	715
Divorce	111	Réserve successorale	471
Droits civils (jouissance)	11	S éparation de biens	247
Droits réels	641	Servitudes et charges foncières	730
E ducation	302	Successions (héritiers légaux)	457
Effets généraux du mariage	159	Superficie (droit)	675
Etat civil	39	T estament	467
Exhérédation	477	U sufruit	745
F amille (dette alimentaire)	328		
Fiançailles	90		
Filiation	252		
Fonctions du curateur	405		
Fondations	80		
G age immobilier	793		
Gage mobilier	884		
H abitation (droit)	776		
Héritiers légaux	457		
Hypothèque	824		
M ajorité civile	14		
Mariage (conditions)	94		
Mise sous curatelle (mineurs)	308		
N antissement	884		
Nomination du curateur	400		
O bligation d'entretien (enfants)	276		
Ouverture de la succession	537		